

## Présentation de la prestation

La formation permet aux stagiaires d'obtenir le RNCP35633 - Titre Professionnel – Gestionnaire de paie - Niveau 5. A l'issue de la formation, le stagiaire aura développé les compétences transverses et professionnelles nécessaires à son projet professionnel et sera directement en situation d'employabilité sur un poste de Gestionnaire de paie. Grâce à la préparation spécifique en recherche d'emploi, à une formation adaptée aux besoins des recruteurs et à nos entreprises partenaires, il sera en mesure d'accéder rapidement à un emploi. Il se présentera à la session de validation du titre professionnel Gestionnaire de paie.

## Contenus

La formation est structurée en deux blocs de compétences avec les modules suivants :

1. Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise
  - La gestion des informations liées aux relations de travail
  - La collecte des informations et le traitement des événements liés au temps de travail du personnel
  - La coordination des relations avec le personnel et les tiers
2. Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse
  - La réalisation et le contrôle des bulletins de salaire
  - La réalisation et le contrôle des données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaire

## Prérequis

- Niveau BAC ou équivalent
- Expérience professionnelle d'environ 6 mois (connaissance de l'entreprise de tout secteur : bâtiment, industrie, services)
- Bonne connaissance des savoirs de base - Maîtrise de la langue française écrite et orale- niveau B1 du CECRL
- Connaissances solides en outils bureautique
- Le candidat doit avoir un projet professionnel défini dans le domaine de la gestion de la paie

## Objectifs

L'objectif de la formation est d'acquérir le Titre Professionnel de « Gestionnaire de paie » inscrit au RNCP sous le n°35633 ou la validation d'une partie des blocs de compétences :

- **RNCP35633BC01** - Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise
- **RNCP35633BC02** - Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse

## Publics\*

Prestation réservée aux demandeurs d'emploi

## Durée de la formation

- 891 heures maximum de formation en centre pour la formation professionnelle
- 21 heures d'appui à la recherche d'emploi
- 175 heures d'immersion en entreprise
- Jusqu'à 105 heures de remise à niveau en fonction des besoins identifiés
- Rythme : 35 heures par semaine / 5 jours par semaine

## Taux de satisfaction des bénéficiaires

60% de réussite à la certification et 40 % de validation partielle sur la promotion 2022.

\*Pour les personnes en situation de handicap, des aménagements spécifiques seront proposés.

## Modalités pédagogiques

Centrées sur l'acquisition de compétences opérationnelles et dans un objectif d'emploi, les modalités pédagogiques s'appuient sur un dispositif de cours mixés :

- Formation hybride en partie en distanciel
- Pendant toute leur formation, les apprenants ont accès à des cours en centre et à une plateforme pédagogique en ligne leur permettant d'accéder à des ressources complémentaires.

## Modalités d'évaluation

La validation de la certification « Gestionnaire de paie » s'appuie sur l'évaluation de compétences à travers :

- Des évaluations au long de votre parcours pour vous préparer au passage du titre ;
- Une session de validation de la certification professionnelle constituée d'une mise en situation professionnelle et d'un entretien avec un jury
- La rédaction d'un dossier professionnel.

## Coût de la formation

Formation prise en charge par le Pôle Emploi

## Lieu de réalisation

Sites GIDEF75, 78, 91, 92, 93, 94, 95

## Modalités d'inscription

- Prescription par le conseiller Pole emploi après validation du projet professionnel,
- Convocation à la réunion d'information collective, suivi d'un test et un entretien individuel afin de vérifier les prérequis nécessaires à la réussite de la formation.

## Informations / Renseignements

- Conseiller Pôle emploi
- GIDEF

✉ : [marche.AFC@gidef.fr](mailto:marche.AFC@gidef.fr)

☎ Standard : 01.86.90.77.10

[www.gidef.org](http://www.gidef.org)

## Délai d'accès à la formation

Le délai d'accès à la formation dépend :

- Du projet du candidat,
- De l'accord de financement du projet,
- Des dates de démarrages de l'action.

